



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2023_087_PM

Objet : Autorisation occupation du domaine public « spectacle Guignol Lyonnais »
Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2

Vu le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que l'article R417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par Monsieur _____ domicilié à Plan d'Orgon (13750), responsable du spectacle « Guignol Lyonnais » sollicitant l'autorisation d'organiser une représentation sur la commune de MALLEMORT le :

Jeudi 24 août 2023 toute la journée

ARRETE :

Article 1 : Monsieur _____ responsable du spectacle « Guignol Lyonnais » est autorisé à donner une représentation sur la parcelle communale cadastrée B12 – B13 et B1205 située le long de la Durance face aux HLM, le jeudi 24 août 2023 toute la journée. Le pétitionnaire pourra stationner les véhicules se rattachant à l'organisation de son spectacle.

Article 2 : Monsieur _____ pourra s'installer la veille du spectacle et devra avoir libéré l'emplacement le lendemain de la dernière représentation à 14h.

Article 3 : Pour permettre l'implantation des structures et le stationnement des véhicules de l'organisateur, le stationnement sera interdit et déclaré gênant sur la partie délimitée par des barrières installées par le pétitionnaire.

Article 4 : L'organisateur sera tenu responsable des dommages causés aux installations de la commune de Mallemort par ses véhicules ou l'implantation de son chapiteau.

Article 5 : Tout stationnement sur les lieux définis aux articles 1 et 3 sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

Article 6 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Madame la Directrice des services techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- Monsieur _____ « Guignol Lyonnais»

Fait à Mallemort, le 03/07/2023

Maire de MALLEMORT
GENTE Hélène

